

GESTION DURABLE

- Déclaration du WWF sur l'utilisation des essences de bois
- Paris veut sauver les puits de carbone



Déclaration du WWF sur l'utilisation des essences de bois

A l'occasion du dernier Racewood à Douala les 22 et 23 mars, le WWF a été interpellé sur la position que son représentant français a prise à l'occasion de l'émission Envoyé spécial diffusé sur Antenne 2 en février. Dans un souci de clarification, l'ONG a publié la déclaration suivante.

Le WWF croit que toutes les essences de bois dur, résineux, tempéré, boréal ou tropical peuvent et devraient être utilisées dans le commerce du bois quand ils sont récoltés de manière responsable dans des forêts gérées durablement.

Les essences tropicales telles que l'iroko (*Chlorophora excelsa*), le moabi (*Baillonella toxisperma*) ou des essences tempérées comme le chêne (*Quercus spp*) ou le pin (*Pinus spp*) devraient être récoltées et commercialisées de manière responsable et pas de façon illégale. Par conséquent, toute décision d'un acheteur devrait s'appuyer sur un certain nombre d'exigences sur comment et où le bois a été récolté et commercialisé, avant toute considération sur l'essence.

Les seules essences que le WWF considère comme non commercialisables sont celles listées à la Cites (Convention sur le commerce international des espèces menacées de faune et de flore) à l'Annexe 1. Cette liste contient actuellement deux essences qui encourrent un risque de disparition et sont donc interdites de tout commerce.

Des permis sont exigés des pays exportateurs et importateurs pour vérifier la légalité des bois. Les essences actuellement listées incluent l'Alerce (*Fitzroya cupressoides*), le bois de rose brésilien (*Dalbergia nigra*). Un grand nombre d'autres essences sont listées en Annexe 2 et Annexe 3 de la Cites. Ces essences exigent une régulation et les opérateurs doivent enregistrer leur commerce auprès des autorités nationales compétentes.

Nota : l'inscription CITES est un processus permanent. Pour des mises à jour régulières, merci de consulter les sites www.unep-wcmc.org et www.iucnredlist.org.

Beaucoup d'autres espèces sont mises en avant dans la liste rouge de l'UICN qui prend en compte d'autres critères pour juger de la nature et du niveau des menaces qui pèsent sur les espèces. L'essentiel de ces menaces résulte de la surexploitation endémique et de l'abattage illégal d'essences plus commerciales.

Des processus crédibles de certification attestent du caractère responsable de la gestion forestière et du commerce. Le WWF pense que la certification FSC est actuellement le meilleur moyen pour les opérations forestières commerciales de le démontrer. Le FSC est le meilleur système pour traiter des forêts à haute valeur de conservation et leur gestion impliquant notamment les aspects sociaux liés à la foresterie à travers une approche consensuelle avec les parties prenantes.

Le WWF conseille à toutes les entreprises commercialisant des produits forestiers d'agir ainsi de manière responsable et de suivre ses recommandations depuis 2005 avec son Guide de l'achat responsable de produits bois (réseau GFTN). Ce guide fournit les procédures par lesquelles devrait passer tout achat de bois et de produits forestiers tout en évitant ou gérant le risque d'achat irresponsable. Ce support peut être téléchargé sur www.panda.org/gftn

André Kamden Toham
WWF Central Africa

Georges White
WWF Global Forest and Trade Network (GFTN)
WWF International

(Traduction LCB)